

EXPÉRIENCES INSPIRANTES
ET MÉTHODOLOGIES

Inclure pour transformer

LES COLLECTIONS DU F3E



REPÈRES SUR



COCONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'INCLUSION ET SON SUIVI-ÉVALUATION

Leviers et contraintes

HASSENFORDE, E., LESTRELIN, G., BRAIKI, H., ARFAOUI, R., JENDOUBI, M., FERRAND, N., MORARDET, S., MONIER, C., HARRABI, C., & L'ÉQUIPE PACTE-PLATEFORMES

De nombreux projets de développement territorial mettent en avant la participation des acteurs et actrices locales comme un levier de transformation. L'idée est qu'en les engageant dans la définition de changements souhaités et souhaitables pour leur territoire, elles et ils seront parties prenantes actives du déploiement du projet. Lorsque de telles démarches participatives sont mises en place, elles sont souvent évaluées d'un point de vue externe et selon des critères métriques prédéfinis : pourcentage de femmes dans le dispositif, représentativité des participant-e-s par rapport à la population du territoire ou encore transparence de la démarche. Les résultats de ces évaluations servent alors prioritairement à rendre des comptes vis-à-vis de bailleurs, d'administrations ou de mécanismes internationaux, comme les objectifs du développement durable. Mais ces évaluations ne suffisent pas à rendre compte du pouvoir d'agir ni de la capacité des groupes à influencer sur les changements de leur territoire.

Dans ce chapitre, nous argumentons en faveur d'une évaluation des démarches participatives, qui intègre des éléments quantitatifs et qualitatifs et associe les parties prenantes à l'évaluation de la démarche à laquelle elles et ils participent.

COCONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'INCLUSION ET SON SUIVI-ÉVALUATION

L'évaluation n'est pas envisagée ici comme une activité ponctuelle avant, pendant et après la démarche (ce que les évaluateurs appellent *ex ante*, à mi-parcours et *ex post*), mais plutôt comme une réflexion qui guide l'ingénierie et le pilotage de la démarche participative. Il s'agit de réfléchir à un projet de territoire, aux changements à opérer, aux différents acteurs et actrices à impliquer, aux obstacles à surmonter et aux stratégies à adopter pour y parvenir. En parallèle, elles et ils réfléchissent aux manières d'évaluer les changements escomptés tout au long de la démarche participative et aux adaptations à réaliser sur cette même démarche si elle ne produit pas les effets recherchés. L'approche présentée dans ce chapitre s'inscrit dans la lignée des approches orientées changement. Elle est issue des démarches COOPLAGE [Ferrand, Hassenforder et Aquae-Gaudi, 2021] et ImpresS [Blundo Canto *et al.*, 2020]. Nous en détaillons les leviers et contraintes de mise en œuvre à différentes échelles dans le cadre du Programme d'adaptation au changement climatique des territoires vulnérables de Tunisie (PACTE).

Ce programme vise notamment l'inclusion des femmes et des jeunes dans une démarche de planification concertée d'aménagement du territoire dans des zones vulnérables de Tunisie.

Ces zones sont situées dans les gouvernorats du Kef, de Siliana, de Bizerte, de Kairouan et de Sidi Bouzid. Elles ont été sélectionnées car elles sont parmi les plus vulnérables du pays, en matière d'environnement (notamment l'érosion), de fragilité des activités économiques (due, en particulier, à la dégradation des ressources naturelles et au manque d'investissements publics dans les infrastructures) et de pauvreté (méthode de sélection décrite dans Iram-Biche, 2015).

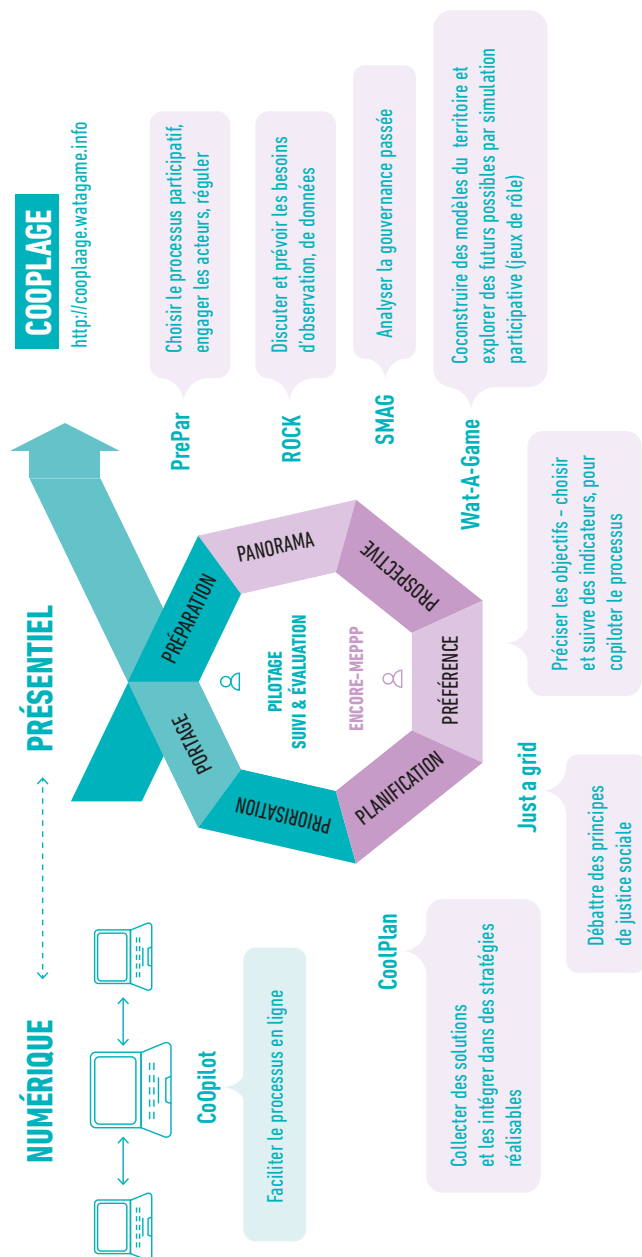
Une démarche d'inclusion et son suivi-évaluation, coconstruits et issus des approches ImpresS *ex ante* et COOPLAGE

ImpresS (Impact of Research in the South) est une approche développée par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad). ImpresS *ex post* vise à évaluer les impacts des interventions de recherche menées dans les régions tropicales et méditerranéennes [Blundo Canto *et al.*, 2019 ; Cirad, 2015]. ImpresS *ex ante*, mobilisé dans le cadre de PACTE, engage en particulier les acteurs et actrices de ces projets de recherche à formuler collectivement une vision du futur et des changements qu'ils souhaitent à travers des chemins d'impact plausibles. Le détail des étapes de la démarche ImpresS *ex ante* est présenté en annexe 1.

ImpresS *ex ante*, démarche acteur-centrée, pose la question : « qui doit faire quoi différemment ? » pour que l'intervention contribue à des hypothèses d'impacts coconstruits *a priori*, en amont de l'intervention. Elle s'intéresse aux changements induits. Nous avons choisi de lui associer une seconde approche, plus axée sur l'analyse et l'évaluation des démarches participatives en tant que telles : COOPLAGE, posant ainsi la question de l'effet de la participation dans l'atteinte des changements souhaités.

COOPLAGE est l'acronyme de Coupler des Outils Ouverts et Participatifs pour Laisser les Acteurs s'adapter pour la Gestion de l'Environnement. C'est un ensemble d'outils complémentaires destiné à accompagner les acteurs et actrice-s dans le déploiement de démarches participatives visant à des transitions socio-environnementales [Ferrand *et al.*, 2021]. COOPLAGE a été développé par l'Unité Mixte de Recherche Gestion de l'Eau, Acteurs, Usages, à Montpellier, pour répondre aux besoins des parties prenantes à différentes étapes de la décision (décrites dans la boucle de la figure 1), depuis la préparation de la démarche participative jusqu'à sa mise en œuvre.

Parmi la suite COOPLAGE figure **ENCORE-MEPPP**, un outil dédié à l'évaluation des impacts des démarches participatives. MEPPP (pour Monitoring and Evaluating Participatory Planning Processes) décrit les étapes à suivre pour concevoir un protocole de suivi-évaluation, depuis la définition des objectifs du suivi-évaluation jusqu'au partage des résultats [Hassenforder *et al.*, 2016]. Ce suivi-évaluation doit permettre d'adapter le pilotage de la démarche participative chemin-faisant [Hassenforder et Ferrand, 2021].

Figure 1. La suite d'outils COOPLAGE (source : Ferrand *et al.*, 2021)

E	XTERNE →	Impacts environnementaux, économiques, sociaux, culturels, politiques ou institutionnels	Étude d'impact environnemental, ACB...
N	ORMATIF →	Impacts sur les normes, valeurs, préférences, objectifs des acteurs - Ex : s'ils privilégient le court/long terme, la conservation/l'innovation, le coopératif/l'individuel...	Questionnaire, cartographie cognitive, simulations...
C	OGNITIF →	Impacts sur les représentations, croyances, savoirs : portant sur le projet, l'environnement, le cadre social, les autres, les solutions	Questionnaire, cartographie cognitive, simulations...
O	PÉRATIONNEL →	Impacts sur les pratiques, actions et comportements des acteurs	Observation directe, déclaration directe ou indirecte, évaluation externe...
R	ELATIONNEL →	Impacts sur les relations entre les participants Ex : confiance, solidarité, compréhension mutuelle, tensions, conflits	Cartographies d'acteurs : pouvoirs, intérêts, réseaux sociaux, réseaux politiques...
E	QUITÉ →	Impacts sur la distribution des ressources matérielles et immatérielles entre les acteurs mobilisés Ex : connaissance, influence, contrôle, risque,...	Simulation, questionnaires, entretiens, Just-A-Grid

Figure 2. Le cadre ENCORE recensant les types d'impacts possibles des démarches participatives [Ferrand et Daniell, 2006].

L'approche invite également à s'intéresser à différents types d'impacts des démarches participatives, résumés sous l'acronyme ENCORE (pour Externe, Normatif, Cognitif, Opérationnel, Relationnel, Equité) [Ferrand & Daniell, 2006 ; fig. 2].

ImpresS ex ante et COOPLAGE ont des fondements similaires :

Une réflexion collective sur les changements souhaités pour le territoire et les chemins pour y parvenir ;

La fourniture itérative de données utiles à différentes étapes de la démarche, pour adapter le pilotage chemin-faisant ;

Un dialogue entre les acteurs et actrices sur les changements que leur territoire est en train de vivre afin qu'elles et ils puissent agir sur ceux-ci, en dépassant la simple observation des impacts « de l'extérieur », dans une visée analytique.

Dans la section suivante, nous précisons comment nous avons articulé ces deux approches dans le cadre du programme PACTE.

COCONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'INCLUSION ET SON SUIVI-ÉVALUATION

Mise en œuvre des approches **ImpresS ex ante** et **COOPLAGE** dans le programme PACTE

Le programme PACTE est appliqué depuis 2018 par le ministère tunisien de l'Agriculture et sa Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles (DGAETA). Il vise à planifier et financer des actions de gestion durable des ressources naturelles, des appuis au développement des filières agricoles et des mécanismes de gouvernance territoriale dans six zones vulnérables situées au centre et au nord de la Tunisie.

Outre fournir une contribution au développement des zones concernées, les porteurs du programme PACTE ambitionnent de :

1. réussir une participation locale à grande échelle, incluant femmes et jeunes de milieux défavorisés ;
2. répondre aux enjeux considérés comme prioritaires par les communautés locales et co-concevoir des plans d'aménagement du territoire ;
3. former une nouvelle génération de facilitateurs et facilitatrices qualifiées en matière de démarche participative et d'ingénierie du développement territorial ;
4. mettre en place des processus d'ingénierie et d'évaluation de la participation reproductibles. Ces ambitions se matérialisent par la création de plateformes multi-acteurs et multi-actrices, animées par un binôme (généralement femme/homme) de facilitateurs et facilitatrices issues des services agricoles régionaux et locaux. Ils impliquent résidentes

et résidents des zones d'intervention, élues et élus locaux, agent-e-s de l'administration et parties prenantes de la société civile, du secteur privé et de la recherche dans la production de connaissances sur le territoire, la priorisation des enjeux de développement, la planification concertée et le suivi-évaluation.

Jusqu'à présent, les étapes de préparation (2018), de diagnostic (2019) et le début de la planification – c'est-à-dire la collecte de propositions d'actions auprès de la population – (cf. fig. 3) ont donné lieu à une participation à grande échelle, avec, au total, plus de 100 événements publics, plus de 3 000 participant-e-s direct-e-s et plus de 11 000 propositions d'action collectées.

À l'issue de la démarche, ces propositions d'action seront discutées, modifiées, spécifiées (s'agissant de localisation, de ressources nécessaires, de temporalité de mise en œuvre, etc.) et intégrées à des plans d'aménagement du territoire pour chaque zone. Ces plans seront produits et évalués par des comités de territoire composés de représentant-e-s des habitant-e-s, des autorités locales, de la société civile et du secteur privé.



Figure 3. Les principales étapes de la démarche de planification participative dans PACTE

Coconstruction

Dans le cadre de PACTE, différents acteurs et actrices ont contribué à l'élaboration de la démarche participative et son suivi-évaluation, en trois principales étapes.

Dans un premier temps, l'approche ImpresS ex ante a donné aux partenaires du projet les moyens de coconstruire le récit de l'intervention, la cartographie des changements souhaités et le chemin d'impact pour y parvenir en explicitant les

COCONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'INCLUSION ET SON SUIVI-ÉVALUATION

liens de causalité sur le continuum produits-changements-impacts. Cette étape a débouché sur la production d'un document de cadrage méthodologique pour la création des plateformes multi-acteurs et multi-actrices (mai 2018). Dans un second temps, une série d'ateliers avec les partenaires du projet, les facilitateurs et facilitatrices et les acteurs et actrices de la région mobilisant l'approche ENCORE-MEPPP a, entre autres, servi à identifier des indicateurs quantitatifs (par exemple, représentativité des participant-e-s à la démarche) et qualitatifs (par exemple, capacité d'action des participant-e-s, compétences des facilitateurs et facilitatrices) de la participation, menant ainsi à l'analyse des changements générés par le programme. Enfin, dans un troisième temps, les productions des deux précédentes étapes ont été remises en discussion au cours de plusieurs ateliers avec les personnes concernées (réunions bilatérales avec les différentes directions du ministère de l'Agriculture et ateliers multipartenaires, atelier de sélection des indicateurs avec la recherche et les financeurs, et réunions de restitution/finalisation avec les équipes régionales – facilitateurs et facilitatrices, chargé-e-s de suivi-évaluation et leur hiérarchie). Un aperçu des productions issues des trois étapes de coconstruction de la démarche intégrée est présenté en annexe 2.

La démarche développée résulte autant d'une approche anticipée et réfléchie que d'une dynamique d'apprentissage collectif saisissant des opportunités liées à l'arrivée de compétences dédiées au suivi-évaluation (par exemple, une étudiante en master 2, une chercheuse du Cirad et un consultant auprès de la DGAETA). Enfin, la démarche participative et son suivi-évaluation ont également été adaptés par les facilitateurs et facilitatrices aux spécificités des six zones d'intervention, à l'occasion de sessions de formation-action (environ 80 jours entre juillet 2018 et mars 2020).

Mise en œuvre

La collecte de données sur les différents indicateurs coconstruits passe par plusieurs mécanismes et parties prenantes. Entre octobre 2019 et mars 2020, six jeunes observateurs et observatrices résidant à proximité des zones

d'intervention ont été recrutées afin de suivre l'ensemble des événements participatifs et, notamment, de collecter des données sur les processus sociaux et le dialogue entre les participantes et les participants. En août 2020, ces observateurs et observatrices ont été remplacées par des chargé-e-s de suivi-évaluation issu-e-s des services agricoles régionaux. Seul-e-s deux sont resté-e-s pour assurer la coordination globale du suivi-évaluation.

Ainsi, pour chaque événement participatif, différents types d'éléments sont produits et collectés, par toutes les parties prenantes (*cf. fig. 4*). Les outils informatiques utilisés sont essentiellement des fichiers de données tabulaires, des formulaires de saisie déployés sur tablettes numériques et liés à des bases de données KoBo (<https://www.kobotoolbox.org>), ainsi qu'un répertoire partagé pour stocker, gérer et mettre en commun – sous plusieurs formats – les différentes informations et productions liées au programme.



Figure 4. Les différents produits issus des événements participatifs

COCONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'INCLUSION ET SON SUIVI-ÉVALUATION

Résultats

L'approche présentée ci-dessus a donc été mise en place dans les six zones du programme PACTE. Des ateliers avec la population ont eu lieu depuis 2018 (cf. fig. 3) et ont été suivis et évalués par les observateurs et observatrices et les chargé-e-s de suivi-évaluation. L'enjeu était, entre autres, de suivre l'inclusion des femmes et des jeunes dans PACTE et d'adapter la démarche afin de renforcer au mieux leur pouvoir d'agir.

Les freins à la participation des femmes et des jeunes au développement rural en Tunisie

Cette approche a semblé nécessaire dans la mesure où les freins à la participation des femmes et des jeunes au développement rural en Tunisie sont relativement nombreux.

Freins socioculturels

Dans les zones rurales tunisiennes, les traditions socioculturelles liées à la société patriarcale l'emportent souvent sur les cadres législatif, réglementaire et institutionnel, relativement progressistes et inclusifs.

Certaines catégories de population, telles que les femmes, les jeunes et les pauvres¹, sont ainsi, de facto, marginalisées et peu représentées dans la prise de décision au sein de l'espace politique et public [OCDE, 2018].

Bien que leur contribution reste sous-estimée par les statistiques et rapports nationaux [Gaillard *et al.*, 2018], les femmes contribuent largement au travail agricole, soit sur l'exploitation familiale, soit comme travailleuses journalières sur d'autres exploitations agricoles [Fautras, 2016]. Elles sont souvent affectées aux « petites tâches » agricoles (cueillette de l'alfa ou de plantes aromatiques, pâturage sur de

1. Les pauvres sont défini-e-s par l'OCDE comme les personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian des ménages (OCDE, 2021).

courtes distances, traite, etc.), tandis que les tâches « à responsabilités » (irrigation, labour, etc.) sont majoritairement effectuées par les hommes [Fautras, 2016]. Par ailleurs, les femmes consacrent en moyenne huit fois plus de temps aux travaux domestiques non rémunérés que les hommes [ministère des Affaires de la femme, 2006]. De ce fait, leur autonomie financière est généralement très limitée et elles sont moins disponibles que les hommes pour participer à la vie publique et politique.

En outre, les femmes sont « *quasiment exclues de la propriété des terres agricoles et ne disposent pas d'autres garanties réelles pour accéder au financement bancaire. Elles ne possèdent qu'autour de 5 % du total des superficies agricoles* » [Boughzala *et al.*, 2020]. Cela s'explique en grande partie par les règles traditionnelles d'héritage, dont les femmes sont souvent exclues de facto [Fautras, 2016]. Enfin, les femmes rurales tunisiennes restent discriminées s'agissant des droits civils et familiaux et de la protection pénale, vis-à-vis des violences notamment [CREDIF, 2016]. Elles ont un accès limité aux soins de santé et à l'éducation, et sont plus fortement exposées au chômage et aux discriminations en matière d'emploi et de mobilité [Forum économique mondial, 2018].

Freins économiques

Au-delà des traditions patriarcales, d'autres facteurs constituent un frein plus spécifique à la participation des jeunes.

Nombre de régions rurales vulnérables, comme celles ciblées par le programme PACTE, ont constitué des berceaux de la révolution de 2011, déclenchée par les jeunes qui protestaient contre la pauvreté, le chômage et les inégalités sociales [Boughzala *et al.*, 2020]. Mais, dix ans plus tard, les inégalités ont perduré et les jeunes rurales et ruraux manquent toujours d'opportunités professionnelles et de perspectives.

Nombre d'entre elles et eux sont donc réticents à s'engager pour le développement de leur territoire, soit parce qu'elles et ils envisagent de le quitter, soit parce qu'elles et ils ne lui voient pas d'avenir. De fait, l'absence d'opportunités économiques pour une agriculture familiale viable entraîne une importante migration saisonnière, voire permanente, des jeunes vers les pôles urbains et industriels, à la recherche d'emplois [Schwoob et Elloumi, 2018].

Enfin, le travail d'observation mené durant les premières étapes du programme PACTE suggère aussi que le pouvoir traditionnel masculin a pu être renforcé par les modalités d'intervention des programmes de développement passés, programmes au cours desquels seul le chef de famille était consulté. Cet aspect a été mis en avant par plusieurs observateurs et observatrices, qui relatent des propos tels que : « *Ça ne sert à rien que ma femme vienne participer, puisque je*

COCONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'INCLUSION ET SON SUIVI-ÉVALUATION

suis présent. » Des participants hommes ont également cherché à enregistrer leur épouse et leurs enfants dans la liste des participant·e·s aux ateliers, dans l'espoir de bénéficier de donations individuelles. Les observateurs et observatrices leur ont expliqué que l'enregistrement était uniquement destiné à savoir qui prenait part au programme, et à s'assurer de la participation de toutes et tous, et non à déterminer les bénéficiaires de donations directes.

De multiples facteurs se combinent donc pour freiner la participation active des femmes et des jeunes à la vie publique et politique, et à la réflexion sur l'aménagement du territoire.

Facilitation et évaluation : des leviers pour inclure et renforcer le pouvoir d'agir

Face à ces constats, différentes actions relevant de la facilitation et de l'organisation des ateliers collectifs, des règles de gouvernance et du renforcement des capacités des habitant·e·s ont été engagées afin de renforcer l'inclusion et le pouvoir d'agir des femmes et des jeunes dans PACTE.

Adaptation des périodes, horaires et jours des ateliers

En premier lieu, l'enregistrement systématique des participant·e·s aux différents événements, ainsi que l'observation des prises de parole et des discussions sur les questions de genre et sur la participation des jeunes ont donné la possibilité de suivre le degré de participation des femmes et des jeunes aux différents ateliers.

Dans certains territoires où les femmes et les jeunes étaient particulièrement difficiles à mobiliser ou présents et assez passifs (Kairouan, Siliana), ces observations ont été utiles aux facilitateurs et facilitatrices pour fournir des efforts particuliers dans le but d'inclure plus de femmes et de jeunes. À Kairouan, lorsque les femmes n'étaient pas présentes, les facilitateurs et facilitatrices demandaient aux hommes

d'aller les chercher et décalaient le début de l'atelier pour que les femmes puissent s'y joindre. À Bizerte, lorsque les femmes ne pouvaient pas assister à un atelier parce qu'elles travaillaient aux champs, des ateliers supplémentaires leur étant dédiés ont été organisés afin qu'elles puissent continuer de s'impliquer dans la démarche. Dans la mesure du possible, les ateliers étaient organisés à des périodes, horaires et jours permettant d'assurer la présence du plus grand nombre (par exemple, les jours de forte pluie car les activités agricoles ne sont alors pas possibles).

Organisation des groupes et modalités de facilitation

Au cours des ateliers, plusieurs actions ont été entreprises pour que les femmes et les jeunes puissent s'exprimer. Les retours des observateurs et observatrices et la bonne connaissance des zones d'intervention par les facilitateurs et facilitatrices ont servi à identifier les zones où cela était nécessaire. Par exemple, à Siliana ou à Sidi Bouzid, lors de l'étape de propositions d'actions, les facilitateurs et facilitatrices ont séparé les participant·e·s en groupes de genre et ont désigné une facilitatrice pour animer les groupes de femmes, afin d'encourager l'expression des participantes. De même, à Sidi Bouzid, des groupes composés de jeunes se sont formés lors des ateliers pour proposer des actions dans le domaine de la culture et des loisirs.

Au cours de l'étape de diagnostic, les facilitateurs, facilitatrices, observateurs et observatrices ont constaté que les femmes ne mentionnaient pas les mêmes enjeux et problématiques de développement que les hommes. De ce fait, au cours de l'étape de vote pour définir les enjeux prioritaires de la zone, elles et ils ont décidé de distinguer le vote des femmes de celui des hommes (en utilisant, par exemple, des cure-dents de différentes tailles ou des tables de vote séparées) afin de s'assurer que les enjeux prioritaires pour les femmes soient pris en compte dans la suite de la démarche.

L'ensemble de ces initiatives a permis d'aller vers une visibilité élargie et une sensibilité plus grande de la démarche participative vis-à-vis du genre, et de prendre en compte les dynamiques de changement souhaitées en fonction du genre, dans une perspective transformative.

Pour l'élection des représentantes et représentants de la population au comité de territoire, les observateurs et observatrices, ainsi que les chercheurs et chercheuses, ont noté que, dans plusieurs territoires, les hommes essayaient d'influencer le vote des femmes et des jeunes. Pour limiter ces pressions, ils ont installé un isoloir ou placé l'urne de vote à l'écart. De même, un facilitateur ou une facilitatrice, ou un observateur ou une observatrice, assistait les personnes analphabètes pour effectuer le vote afin de limiter l'influence extérieure. Bien sûr, ces actions ne réduisent que partiellement l'influence des hommes sur le vote des femmes et

COCONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'INCLUSION ET SON SUIVI-ÉVALUATION

des jeunes, car elles n'ont pas d'impact sur les pressions qui s'exercent au sein des foyers. Néanmoins, le fait d'aller dans les maisons recueillir le vote des femmes âgées, par exemple, leur a indéniablement offert le moyen de s'exprimer dans un contexte où elles ont peu l'occasion de le faire. En témoignent leurs sourires et regards brillants après qu'elles aient placé leur bulletin dans l'urne, analysés comme de la fierté par les observateurs et observatrices.

Gouvernance et prise de décision

Enfin, la démarche participative elle-même a été pensée afin de maximiser l'inclusion des femmes et des jeunes. Le comité de territoire est composé d'un collège de jeunes porteurs et porteuses d'idées, destiné spécifiquement à favoriser la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à la démarche et à encourager leur prise d'initiative.

Le recrutement des jeunes pour ce collège a suivi une tout autre approche que pour les autres collèges : un appel a été lancé dans la zone via les réseaux sociaux afin que les jeunes puissent proposer leurs idées à travers de courtes vidéos. Les observateurs et observatrices ont appuyé les jeunes souhaitant candidater mais qui ne possédaient pas de moyen d'enregistrement, en créant les vidéos avec elles et eux (au Kef, par exemple, l'observateur a réalisé 23 vidéos sur les 30 candidatures reçues au total). Au Kef, la plupart des jeunes qui ont candidaté n'avaient participé à aucun atelier PACTE au préalable, ce qui témoigne d'un côté de la valeur ajoutée de ce collège et de son mécanisme de recrutement, et, de l'autre, des limites des efforts passés du programme pour faciliter l'inclusion de ces jeunes.

Le comité de territoire est également composé d'un collège de représentantes et de représentants des territoires, qui doit obligatoirement être composé de 50 % de femmes. À Ain El Jouza, à Siliana, par exemple, les facilitateurs et facilitatrices ont eu des difficultés à trouver une femme représentante. La facilitatrice avait repéré une femme qui était à l'aise pour s'exprimer en public, mais qui ne voulait pas être représentante parce qu'elle était analphabète. La facilitatrice l'a

encouragée à candidater et l'a rassurée sur le fait que les ateliers à venir minimiseraient les supports écrits afin de favoriser la participation de tous et toutes. Cette femme a finalement accepté de devenir représentante de son territoire et participe aujourd'hui aux réunions du comité de territoire. Un atelier préparatoire spécifiquement dédié aux représentant-e-s de la population a également été organisé pour faciliter leur prise de parole ultérieure au comité de territoire, face aux représentant-e-s des autres collèges (élus, entreprises privées, société civile), plus habitué-e-s à prendre la parole en public et à argumenter.

Conclusion

Le programme PACTE a coconstruit, avec les acteurs et actrices du développement rural, une démarche d'inclusion des populations marginalisées, ainsi que son suivi-évaluation, tous deux basés sur l'observation systématique, la facilitation et l'organisation des événements, ainsi que sur des règles de gouvernance strictes. Ces règles sont protectrices et visent à maintenir un cadre en faveur d'une régulation des rapports de pouvoir.

La coconstruction de la démarche d'inclusion et de son suivi-évaluation a offert la possibilité d'adapter la démarche participative chemin-faisant, en se basant sur les notes et les enregistrements des observateurs et observatrices et des chargé-e-s de suivi-évaluation, afin de donner lieu à la participation active des femmes et des jeunes.

Cette approche a initié un renforcement du pouvoir d'agir des femmes et des jeunes des zones d'intervention du programme. Les faits, par exemple, que certaines femmes et jeunes portent des projets qui leur sont propres, que des femmes au foyer participent activement et de manière récurrente aux ateliers et que certaines aient accepté de devenir représentantes de leurs paires au comité de territoire en témoignent.

Le renforcement du pouvoir d'agir est un processus multidimensionnel, qui nécessite du temps et des espaces dédiés, où les parties prenantes peuvent prendre le temps d'appréhender les mécanismes socioculturels, économiques et politiques de l'exclusion, et la façon dont celle-ci influence les rapports de pouvoir. De ce point de vue, PACTE a encore des pistes d'amélioration à trouver. En effet, bon nombre de femmes qui participent au comité de territoire doivent, au préalable, obtenir la permission de leur mari ou de leur père. On observe également le désengagement de certain-e-s jeunes après qu'elles ou ils aient appris que le programme ne financerait pas leurs projets individuels sans dialogue élargi ni validation par les comités de territoire. Cela suggère qu'elles ou ils ne se sentent pas

COCONSTRUIRE UNE DÉMARCHE D'INCLUSION ET SON SUIVI-ÉVALUATION

en capacité d'agir seul-e-s, ni de mobiliser les ressources humaines et financières complémentaires nécessaires à la réalisation de leurs initiatives.

L'ambition du programme PACTE est que l'implication croissante de ces acteurs et actrices dans la coconstruction et l'évaluation de la démarche dans les mois et années à venir les amène progressivement à renforcer leur pouvoir d'agir, en mettant en visibilité les facteurs de leur exclusion et en leur donnant le pouvoir de décider et de faire par et pour elles-mêmes et eux-mêmes et le collectif.

En effet, jusqu'à présent, les femmes et les jeunes des zones d'intervention n'ont que très peu participé à la coconstruction et à l'évaluation de la démarche, si ce n'est à travers la collecte de certaines données et le travail des observateurs et observatrices – qui sont, elles-mêmes et eux-mêmes, des jeunes femmes et hommes des régions cibles. Guidé par des expériences précédentes [Hassenforder *et al.*, 2021], ce choix a été fait sciemment dans le but de permettre aux participantes et participants de commencer par construire un collectif, partager leurs savoirs et leurs attentes, avant de contribuer à l'ingénierie et à l'évaluation de la démarche, qui sont des activités pouvant paraître abstraites pour des non-initiés. Cette phase d'initiation étant aujourd'hui terminée dans PACTE, il est prévu, dans les étapes à venir, que les comités de territoire puissent construire, de manière concomitante, les plans d'aménagement de leurs zones d'intervention et évaluer dans quelle mesure ces plans contribuent aux changements souhaités.

Nous espérons que ce retour d'expérience fera écho à d'autres témoignages de porteurs et porteuses de projets transformatifs, et qu'ils contribueront, ensemble, à mettre en œuvre, de manière plus systématique, des approches de coconstruction de la démarche d'inclusion et de son suivi-évaluation en vue d'une participation accrue des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique en Tunisie, et ailleurs dans le monde.